

GARD Lutte contre les violences conjugales : la fondation Crédit coopératif récompense le CIDFF 30

Stéphanie Marin Objectif Gard 15 juin 2020



Le CIDFF du Gard a remporté le deuxième prix régional, soit une dotation de 4 000 euros, dans le cadre des "Prix de l'Inspiration économie sociale et solidaire" de la fondation Crédit coopératif. (Photo DR/)

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Gard a été distingué par la fondation Crédit coopératif dans le cadre des "Prix de l'Inspiration en économie sociale et solidaire (ESS)".

Chaque année, la fondation Crédit coopératif récompense des structures de l'ESS, acteurs engagés et inspirés qui mettent en œuvre des projets innovants et socialement remarquables dans l'est de la région Occitanie. Sur les 34 candidatures reçues dans la région, trois lauréats ont été désignés. Parmi eux, le CIDFF 30 qui a remporté le deuxième prix régional, soit une dotation de 4 000 euros pour lui permettre de poursuivre son projet pour l'amélioration des méthodes de prévention et de lutte contre les féminicides.

Un projet engagé par Béatrice Bertrand, directrice de l'association, en novembre 2018 lorsqu'elle organise le premier colloque en France à traiter la question des homicides conjugaux intitulé "Comprendre, prévenir et agir". Elle y convie Christine Drouin. Cette criminologue universitaire canadienne explique alors tout le travail mis en place au Québec concernant les féminicides.

Un travail qui a permis, à travers différentes actions et la mise en place de politiques publiques très importantes, de réduire de moitié le nombre de féminicides en dix ans. *"Ils ont notamment mis en place un outil à destination des policiers et des gendarmes qui s'appelle un aide-mémoire. Cet outil est composé d'une série de questions et permet de déterminer à quel moment l'auteur risque de passer à l'acte et d'agir avant ce passage à l'acte"*, précise Béatrice Bertrand.

"Depuis le Grenelle, il y a eu une véritable libération de la parole"

Depuis le Grenelle contre les violences conjugales, cet outil est déployé dans tout l'Hexagone et systématiquement utilisé dès lors que les gendarmes et les policiers reçoivent un dépôt de plainte. Une étape difficile à franchir pour une victime mais la directrice du CIDFF 30 l'assure : *"Depuis le Grenelle, il y a eu une véritable libération de la parole. Les femmes osent désormais franchir la porte des associations, des gendarmeries, des commissariats"*.

Avant de se déplacer, elles passent parfois par la plateforme numérique des violences sexistes et sexuelles sur laquelle elles peuvent échanger tous les jours et à toutes les heures avec des policiers et gendarmes formés à la problématique des violences. Un autre outil, parmi d'autres, qui permet de protéger les victimes.



Béatrice Bertrand, directrice du CIDFF 30. (Photo DR/)

Les outils de prévention (puisqu'il s'agit aussi l'une des missions de l'association) et de prise en charge des femmes victimes de violences se développent, mais le travail doit se poursuivre. Si le sujet n'est aujourd'hui plus tabou, et ce en grande partie grâce à la mobilisation des associations, *"ce n'est pas fini, malheureusement*, lance Béatrice Bertrand. *Nous avons toujours autant de féminicides en France. Il y a des améliorations mais la question des violences faites aux femmes est toujours récurrente."*

Elles se sont d'ailleurs accentuées pendant la période de confinement et ce dès la troisième semaine. Les équipes du CIDFF 30 ont été contactées à de nombreuses reprises pour des faits de violences physiques et ont pris en charge 135 personnes. *"On a eu des situations vraiment difficiles où on a été obligés de délivrer des "téléphones grave danger". Des enfants ont été impactés par ces violences, des personnes ont dû être hébergées en urgence et des femmes se sont retrouvées avec des fratries de quatre, cinq enfants sans rien pour manger"*.

Un programme en immersion au Québec

Pour ne plus se retrouver face à ces situations d'urgence, le combat doit se poursuivre. Et une fois de plus, le regard de la directrice du centre d'information se tourne vers le Canada. Car le chèque de 4 000 euros que remettra la fondation Crédit coopératif au CIDFF 30 permettra aux équipes de partir une semaine au Québec (dès la réouverture des frontières) pour suivre un programme en immersion aux côtés des principaux acteurs engagés dans la lutte contre les violences conjugales.

Elles rencontreront les policiers de la brigade des délits familiaux qui travaillent sur la détection des situations à risques, visiteront des lieux de mise à l'abri et d'accompagnement dédiés aux femmes et aux enfants ainsi que des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales.

"Le Canada est très en avance (ou la France très en retard, Ndlr) sur le sujet des violences conjugales. Là-bas, les dépôts de plaintes peuvent se faire directement au domicile et les policiers sont habilités à constater les blessures, ce que nous ne pouvons pas faire en France. Ils peuvent aussi saisir les armes en prévention", ajoute Béatrice Bertrand.

Et de poursuivre : *"Il existe des centres de recherches sur les enfants exposés. Et ils ont ce qu'ils appellent "la concertation" qui permet qu'en moins de 24 heures, tous les acteurs concernés par une situation de violences conjugales et pour laquelle il y a un risque d'homicide, puissent se réunir et trouver des solutions pour éviter le passage à l'acte."* Des stratégies de prise en charge dédiées aux victimes qui pourraient, pourquoi pas, ultérieurement être mises en oeuvre ou adaptées dans le département du Gard.

Stéphanie Marin